

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur Règlement numéro 2022-698

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier par intérim de la Municipalité, que lors de la séance ordinaire tenue le 10 janvier 2023, le conseil municipal a adopté le « Règlement numéro 2022-698 établissant les taux de taxe et les compensations imposés par la Municipalité du Canton de Shefford pour l'année 2023 ».

Ce règlement a pour objet d'établir les taux de taxe et les compensations imposés par la Municipalité du Canton de Shefford pour l'année 2023.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement en s'adressant au bureau municipal du Canton de Shefford situé au 245, chemin Picard, à Shefford, aux heures habituelles de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et prend effet le 1^{er} janvier 2023.

Fait à Shefford, ce 12 janvier 2023.

Le directeur général et greffier-trésorier par intérim,

(signé)
Pierre Archambault